



D.2025.02.05.4.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Février 2025

4 - GESTION DU PATRIMOINE

4.4 – Matériel Roulant Bus : Cession de quatre bus standards au prestataire Transdev Occitanie Littoral, sous-traitant du réseau urbain de Montpellier Métropole.

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Transdev Occitanie Littoral, sous-traitant de la TAM, l'exploitant du réseau de transport public de l'agglomération de Montpellier, souhaite adapter son parc de véhicules standards afin de mener à bien la mission d'opérer des lignes de substitution des lignes de tramway.

C'est ainsi que Transdev Occitanie Littoral a sollicité Tisséo Collectivités pour se renseigner sur des possibilités d'acquisition de bus standards d'occasion.

Quatre bus standards, appartenant à TISSEO Collectivités ont été réformés en 2024.

Transdev Occitanie Littoral s'est donc rapprochée de TISSEO Collectivités pour envisager les modalités d'une cession de ces quatre véhicules.

Compte-tenu de l'intérêt de la mission de service public de transport remplie par Transdev Occitanie Littoral, la cession de 4 bus standards déjà réformés au prix de 2 500 €HT par bus est convenue entre Tisséo Collectivités et Transdev Occitanie Littoral.

Il est donc proposé d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à céder quatre bus standards au prix de 2 500 €HT par véhicule à Transdev Occitanie Littoral. Les caractéristiques des quatre véhicules sont précisées en annexe à la présente délibération.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à céder quatre bus standards au prix de 2 500 €HT par véhicule à Transdev Occitanie Littoral.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer tout acte nécessaire à cette cession.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES